

ESMA Guidelines on transfer services for crypto-assets under MiCA

ESMA Guidelines on the procedures and policies, including the rights of clients, in the context of transfer services for crypto-assets under the Markets in Crypto Assets Regulation (MiCA) on investor protection.

26 February 2025
ESMA35-1872330276-2032

The Guidelines on transfer services for crypto-assets under the Markets in Crypto Assets Regulation (MiCA) issued on 26 February 2025 by the European Securities and Markets Authority (ESMA) aim to establish consistent supervisory practices and ensure uniform application of Article 82 of MiCA in relation with regulating procedures, policies, and client rights in transfer services.

These guidelines apply to competent authorities and Crypto-Asset Service Providers (CASPs) executing client crypto-asset transfers. The application of these guidelines is due 60 days after publication on ESMA's website.

The objectives of these guidelines are to ensure consistent and effective supervision of transfer services under MiCA as well as to clarify the rules related to investor protection for CASPs offering transfer services. They also aim to establish rules on information disclosure, execution times, liability, and client rights.

In relation to general provisions on policies and procedures, CASPs must have clear policies and procedures for crypto-asset transfers, and clients must receive key information in electronic format before entering into an agreement.

The information to be provided to clients includes, among others:

- The name, address, and regulatory authority related to the CASP;
- The service characteristics with the description of transfer services, such as, for example, how transfers are initiated and authenticated;
- The transfer procedures and authentications, as well as the conditions for rejecting a transfer request;
- The execution timeframes with times and cut-off times, and supported DLT networks;
- The fees and charges, including a breakdown of gas fees;
- The communication methods;
- The security procedures and fraud alerts;
- The client's rights regarding liability and termination of the agreement.

ESMA Guidelines on transfer services for crypto-assets under MiCA

Regarding the information on individual transfers, CASPs must inform the clients before the execution about the irreversibility of transactions on the blockchain and the fees and breakdown, such as for example, the network gas fees versus the CASP's service fees.

After the execution, CASPS must provide clients with the details of the originator and beneficiary and information such as the reference ID, the transaction amount and the date. The fee breakdown and a confirmation of successful execution must also be provided to the client.

For the execution times and cut-off times, CASPs must define cut-off times for transfer requests to be executed on the same business day. The maximum execution times have to be clearly stated for each crypto-asset and blockchain network. CASPs should also provide an estimated number of block confirmations required for a transfer to be finalised and irreversible.

Regarding the rejection or suspension of transfers, CASPs must implement risk-based policies for rejecting, suspending, or returning a transfer request. They must also ensure compliance with the Travel Rule and AML/CTF regulations.

CASPS must also have clear liability policies covering unauthorised or incorrect transactions, reimbursement rules for failed or mistaken transfers, and clients' rights and dispute resolution processes.

In summary, these ESMA guidelines strengthen investor protection and aim to ensure that CASPS provide transparent, secure and compliant services related to crypto-asset transfer.

Sources:

<https://www.esma.europa.eu/document/guidelines-transfer-services-crypto-assets-under-mica>

Orientations de l'ESMA sur les services de transfert de crypto-actifs dans le cadre du MiCA

ESMA - Orientations sur les procédures et politiques, y compris les droits des clients, dans le contexte des services de transfert de crypto-actifs au titre du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA), concernant la protection des investisseurs.

26 février 2025
ESMA35-1872330276-2032

Les orientations sur les services de transfert de crypto-actifs en vertu du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA) publiées le 26 février 2025 par l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) visent à établir des pratiques de surveillance cohérentes et à garantir une application uniforme de l'article 82 de MiCA en ce qui concerne la réglementation des procédures, des politiques et des droits des clients dans le cadre des services de transfert.

Ces lignes directrices s'appliquent aux autorités compétentes et aux fournisseurs de services de crypto-actifs (CASP ou PSCA en français) qui exécutent des transferts de crypto-actifs de clients. L'application de ces lignes directrices est prévue 60 jours après leur publication sur le site internet de l'ESMA.

Les objectifs de ces orientations sont d'assurer une supervision cohérente et efficace des services de transfert dans le cadre de MiCA ainsi que de clarifier les règles liées à la protection des investisseurs pour les CASP offrant des services de transfert. Elles visent également à établir des règles sur la divulgation d'informations, les délais d'exécution, la responsabilité et les droits des clients.

En ce qui concerne les dispositions générales sur les politiques et les procédures, les CASP doivent disposer de politiques et de procédures claires pour les transferts de crypto-actifs, et les clients doivent recevoir des informations clés sous forme électronique avant de conclure un accord.

Les informations à fournir aux clients comprennent, entre autres, les éléments suivants

- Le nom, l'adresse et l'autorité de régulation du PSCA ;
- Les caractéristiques du service avec la description des services de transfert, comme, par exemple, la manière dont les transferts sont initiés et authentifiés ;
- Les procédures de transfert et d'authentification, ainsi que les conditions de rejet d'une demande de transfert ;
- Les délais d'exécution avec les heures et les heures limites, et les réseaux DLT pris en charge ;
- Les frais et charges, y compris une ventilation des frais de gaz ;
- Les méthodes de communication ;
- Les procédures de sécurité et les alertes à la fraude ;
- Les droits du client en matière de responsabilité et de résiliation de l'accord.

Orientations de l'ESMA sur les services de transfert de crypto-actifs dans le cadre du MiCA

En ce qui concerne les informations sur les transferts individuels, les CASP doivent informer les clients, avant l'exécution, de l'irréversibilité des transactions sur la blockchain et des frais et de leur répartition, comme par exemple les frais de gaz du réseau par rapport aux frais de service du CASP.

Après l'exécution, les CASPS doivent fournir aux clients les coordonnées du donneur d'ordre et du bénéficiaire, ainsi que des informations telles que l'identifiant de référence, le montant de la transaction et la date. La répartition des frais et une confirmation de l'exécution réussie doivent également être fournies au client.

En ce qui concerne les délais d'exécution et les heures limites, les CASP doivent définir des heures limites pour les demandes de virement à exécuter le même jour ouvrable. Les délais d'exécution maximaux doivent être clairement indiqués pour chaque crypto-actif et chaque réseau de blockchain. Les CASP doivent également fournir une estimation du nombre de confirmations de blocs nécessaires pour qu'un transfert soit finalisé et irréversible.

En ce qui concerne le rejet ou la suspension des transferts, les PCSA doivent mettre en œuvre des politiques fondées sur les risques pour rejeter, suspendre ou renvoyer une demande de transfert. Ils doivent également veiller au respect de la Travel Rule et des réglementations en matière de LCB-FT.

Les CASPS doivent également disposer de politiques de responsabilité claires couvrant les transactions non autorisées ou incorrectes, les règles de remboursement pour les transferts échoués ou erronés, et les droits des clients et les processus de résolution des litiges.

En résumé, ces lignes directrices de l'ESMA renforcent la protection des investisseurs et visent à garantir que les CASPS fournissent des services transparents, sécurisés et conformes liés au transfert de crypto-actifs.

Sources : (en anglais)

<https://www.esma.europa.eu/document/guidelines-transfer-services-crypto-assets-under-mica>

Traduction des Orientations en français :

<https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2025-02/ES->

[MA35-1872330276-2032_Guidelines_on_transfer_services_for_crypto-assets_under_MiCA_FR.pdf](https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2025-02/ES-MA35-1872330276-2032_Guidelines_on_transfer_services_for_crypto-assets_under_MiCA_FR.pdf)